

<b>CAHIER DES CHARGES</b>
---------------------------

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE (BATH)  
DU DIMANCHE 03 JUIN 2018 AU VENDREDI 08 JUIN 2018**

**Article 1 : administration contractante**

Lycée La Prat's (Etablissement Public Local d'Enseignement)  
2, rue du 19 mars 1962  
71250 CLUNY  
Tel : 03 85 59 57 00  
Fax : 03 85 59 57 08  
Personne signataire du marché : M. Daniel LADAURADE, proviseur

**Article 2 : objet du marché**

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Bath, Angleterre du dimanche 03 juin 2018 au vendredi 08 juin 2018 (transport compris).

**Article 3 : procédure de passation**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le bon de commande sera établi en une seule fois auprès du fournisseur unique retenu à l'issue de cette consultation.

**Article 4 : durée du marché**

Le marché est conclu pour la période suivante : dimanche 03 juin 2018 au vendredi 08 juin 2018. La notification consiste en l'envoi d'un bon de commande au titulaire. Le marché n'est pas renouvelable.

**Article 5 : délai et mode de règlement**

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le paiement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

Les factures, accompagnées d'un RIB sont établies en un original et au moins une copie portant outre les mentions légales les indications suivantes :

- référence du marché
- nom et adresse du lycée
- n° et date du bon de commande
- date de facturation
- n° SIRET et APE ou RCS du titulaire
- fournitures livrées exactement définies
- montant hors TVA
- taux et montant de la TVA
- montant TTC

## **Article 6 : modalités d'exécution**

La commande intervient en une seule fois. **Le contenu du voyage, les conditions de transport, de repas et d'hébergement devra être conformes au programme ci-joint.** Sont prévus 56 élèves et 4 adultes.

## **Article 7 : délai de validité des offres**

Les prix sont fermes.

Dans le cas contraire, la personne signataire du marché pourra informer le titulaire du marché, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa volonté d'y mettre fin. La résiliation se fera sans indemnité pour le titulaire.

Les propositions figurant sur le bordereau d'offre seront obligatoirement exprimées en prix toutes taxes comprises.

## **Article 8 : présentation des offres**

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- L'offre de prix datée et signée, faisant apparaître le prix par participant
- Les assurances proposées

## **Article 10 : conditions d'envoi**

Les offres sont établies conformément à l'article 9 du présent règlement et remises au lycée contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception.

Elles doivent impérativement parvenir au lycée La Prat's, service intendance, **le 30 novembre 2018, dernier délai.**

## **Article 11 : jugement des offres**

Les critères retenus seront :

1. prix
2. qualité des services

## **Article 12 : renseignements complémentaires**

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à

M. MICHELON Fabrice, gestionnaire

Tel : 03 85 59 57 10

Fax : 03 85 59 57 08

mail : fabrice.michelon@ac-dijon.fr